efficience
SANTÉ AU TRAVAIL
175 rue Marcadet - 75018 PARIS - Tél. : 01 53 41 80 00 - Fax : 01 53 41 80 11 - http://www.efficience-santeautravail.org

Photocopieurs et imprimantes

Chef d'entreprise, prévenez les risques liés à leur utilisation

Vous avez de nombreux photocopieurs et/ou imprimantes dans votre entreprise, vous possédez une salle avec des photocopieurs et/ou des imprimantes, vous dirigez un centre de reprographie ? Des mesures simples doivent être mises en œuvre pour la protection des salariés en particulier ceux en charge des tâches de reprographie, de maintenance, d'entretien et de réparation de ces appareils

L'évaluation des risques professionnels et le Document Unique

L'employeur doit assurer la santé et la sécurité des travailleurs, procéder à l'évaluation des risques professionnels dans son entreprise et en dresser un inventaire, figurant sur le Document Unique. A la suite de cette évaluation, il doit mettre en œuvre une politique de prévention des risques professionnels incluant l'information et la formation des travailleurs. Le non respect de ces obligations peut entraîner la responsabilité pénale de l'employeur. *Pour en savoir + voir la fiche pratique : l'évaluation des risques professionnels et le Document Unique*

Les risques liés aux photocopieurs et imprimantes

- Les encres en poudre pour photocopieurs ou imprimantes sont en général composées d'environ 85 % d'un polymère (liant à bas point de fusion), 10 % de pigment colorant (noir de carbone) et 5 % d'un agent de contrôle de charge (intervenant dans le procédé électrostatique de reproduction)
- Ces encres en poudre sont des produits irritants qui peuvent également avoir un effet sensibilisant (risque d'allergie) et sont susceptibles d'entraîner chez les opérateurs exposés aux poussières des signes divers (toux, éternuements, irritations cutanées ou oculaires, céphalées…)
- En cas d'apparition ou de persistance de ces signes consulter un médecin
- Au vu des études expérimentales et animales, un effet cancérigène en relation avec ces émissions n'est pas exclu, mais il n'existe pas de conclusion définitive compte tenu des connaissances actuelles
- L'ozone généré par les photocopieurs est potentiellement dangereux (risques d'atteintes pulmonaires, oculaires, rénales, neurologiques) mais, à l'heure actuelle, la plupart des photocopieurs récents sont équipés de filtres à ozone, ce qui diminue le risque, mais il pourrait exister pour les salariés faisant des photocopies en grand nombre ou ceux utilisant des appareils anciens, en mauvais état, mal entretenus ou non équipés de filtres

Recommandations pour une utilisation en sécurité des photocopieurs et imprimantes

- Placer les appareils dans un local suffisamment vaste et bien aéré et faites régulièrement contrôler les systèmes d'aération :
  - Moins de 5 000 copies/mois : un bureau avec fenêtre, régulièrement aéré suffit
  - De 5 000 à 50 000 copies/mois : local vaste et ventilation de type VMC
  - Plus de 50 000 copies/mois : locaux séparés et ventilation de type VMC
- Afficher les consignes de sécurité, les modes d'emploi, le port des EPI et tout ce qui concerne l'utilisation des machines, de manière visible dans les locaux concernés
- Ne pas placer un photocopieur à la lumière directe du soleil, ni près d'une fenêtre, ni dans des endroits chauds ou humides, poussiéreux ou soumis à des vibrations
- Choisir des systèmes de toner en cartouches
- Ne pas diriger les rejets des aspirations sur des postes de travail
- Dans la mesure du possible, ne pas désigner une seule personne pour tirer toutes les copies de l'entreprise mais faire en sorte que chacun se charge de son propre travail de reproduction
- Interdire aux salariés de manger ou boire dans le local des photocopieurs et imprimantes

Chef d'entreprise, formez et informez vos salariés sur les risques liés aux poussières de toner

Recommandations aux salariés en cas de bourrage, d'incident ou de renversement de toner

- Imposer aux salariés de respecter strictement le mode d'emploi concernant les appareils, les cartouches d'encre et toutes manipulations
- Fournir aux salariés des lunettes de protection, gants, masques et imposer leur port pour toutes manipulations sur les machines (remplissage des réservoirs, bourrage papier, etc.)
- Former les salariés à une intervention en sécurité en cas de bourrage ou autre incident, pour éviter les dispersions de toner
- En cas de renversement du toner utiliser un chiffon humide et/ou un aspirateur équipé d'un filtre HEPA
- Laver les taches de toner sur la peau avec de l'eau et du savon
- En cas de pénétration dans les yeux, les rincer durant 15 minutes
- En cas de pénétration dans la bouche, se rincer abondamment à l'eau froide
- Ne jamais utiliser d'eau chaude (les toners deviennent adhésifs à la chaleur)

Maintenance, réparation et nettoyage des photocopieurs et imprimantes

- Veiller à la maintenance régulière des appareils, notamment leur système de filtration, par des techniciens qualifiés et formés ou par le service technique de votre fournisseur
- Si vous faites appel à une entreprise extérieure plus de 400H par an pour la maintenance, établir un plan de prévention
- Procéder, le cas échéant, au changement du filtre à ozone toutes les 4 000 heures d'utilisation ou toutes les 20 000 copies ou tous les six mois en fonction des recommandations du fabriquant et/ou du technicien
- Veiller à une bonne aération des locaux avant et pendant les opérations de maintenance
- Pour le nettoyage, la maintenance ou la réparation des machines fournir les EPI nécessaires (lunettes de protection, masques, gants…) et imposer leur utilisation
- Imposer le remplacement du masque s'il est endommagé, après quelques heures d'utilisation, en cas de production d'humidité ou de contamination directe par la poussière de toner
- Nettoyer les appareils et le toner renversé à l'aide d'un aspirateur industriel équipé d'un filtre HEPA
- Interdire pour le nettoyage et la maintenance l'utilisation de soufflettes, de bombes à air, de pinceaux, etc. pour éviter la dispersion du toner
- Faire procéder au nettoyage des surfaces souillées à l'aide d'un chiffon humide à la fin des opérations de maintenance

Entretien du local des photocopieurs et imprimantes par le personnel de ménage

- Préférer des sols lisses et d'entretien facile, proscrire les moquettes
- Veiller à la bonne aération du local avant et pendant le ménage
- Former le personnel de ménage à l'entretien spécifique du local à photocopieurs et à la manipulation des cartouches usagées et le mentionner dans le plan de prévention
- Faire procéder au nettoyage des appareils avec un chiffon humide et au nettoyage des sols avec un aspirateur industriel avec filtre HEPA et un balai à franges humide

La formation et l'information des salariés sur les risques professionnels

- Former et informer les salariés à l'utilisation en sécurité des photocopieurs et imprimantes et si nécessaire au port de charges (ramettes de papier, fournitures) et aux gestes et postures permettant de ménager le dos et les articulations
- Sensibiliser les salariés à l'utilisation des EPI au cours des manipulations sur les appareils
- Veiller particulièrement à la formation des nouveaux salariés et des apprentis
- Favoriser le dialogue avec les cadres et les salariés sur la prévention des risques professionnels
- Se rapprocher de votre fournisseur ou de son service d'entretien pour l'utilisation en sécurité des photocopieurs et imprimantes et éventuellement pour la formation des utilisateurs

La gestion des déchets

- Pour les cartouches usagées, utiliser obligatoirement le circuit de recyclage de votre fournisseur ou un circuit spécialisé
- Gants, lunettes de protection, masque à poussière sont recommandés avant toute manipulation des déchets
- Les déchets ne doivent pas être stockés dans le local des machines ou les bureaux ou travaille le personnel
- Définir un lieu de stockage temporaire, ventilé, en attendant que ces déchets soient prélevés

Document conçu et réalisé par Efficience Santé au Travail et le docteur Frank Dupraz (Décembre 2010)

Informez vos salariés, téléchargez nos fiches pratiques : http://www.efficience-santeautravail.org